SEANCE DU 07 MAI 2019 A 21 H

L'an deux mil dix-neuf, le sept du mois de mai, à vingt-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Véronique DARRIGADE, Maryse DUPRAT, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE Hélène TORTIGUE, Isabelle PANDELES, et Messieurs Pascal CASSIAU, Christian LASSERRE, Jérôme ROBILLARD, Alain GARBAY, Jean-Claude HAYET, Ludovic NOUGARO, Jean-Jacques BARGELÈS.

Etaient excusés: Claire COURBAIGTS, Emilie GARDESSE et Guy SAINT-JEAN

Les comptes rendus des séances des 06 mars et 09 avril sont adoptés.

> TRAVAUX DE BATIMENTS

Ecoles

La deuxième phase des travaux aux écoles, relative à la peinture extérieure, a été entreprise durant les vacances de printemps, de même que la rénovation des sanitaires extérieurs. Des toilettes provisoires, fonctionnelles dès le premier jour de rentrée à l'issue des vacances de Pâques, ont été installées dans la cour arrière de l'école. Il a été décidé en cours de chantier la pose d'un store occultant sur la façade sud de la salle de sieste, identique à ceux posés sur la façade nord, le brise-soleil prévu n'étant pas suffisant pour ce type de salle.

Il est décidé la couverture des bacs à sable par une bâche et la conservation des arbres dont le pied sera cerné d'un tapis en résine. Ludovic NOUGARO précise qu'il convient de se déterminer sur les structures de jeux avant la réalisation des enrobés. Il donnera les directives d'aménagement à l'entreprise BAUTIAA, dont l'intervention pour ces travaux est fixée par les élus à la semaine 31, soit du 29 juillet au 02 août, celui-ci ajoutant que les engins ne pourront accéder que par l'entrée côté du primaire.

Suite au signalement par Jérôme ROBILLARD de la dégradation et de la dangerosité des caniveaux en béton situés dans la cour arrière, Ludovic NOUGARO a sollicité un devis de remplacement intégrant la récupération de la pente des sanitaires extérieurs et des rampes des classes.

Jérôme ROBILLARD ajoute qu'en raison de l'absence d'entretien des caniveaux, l'eau s'écoule par le talus le long du hall des sports. Christian LASSERRE contactera SOGEDO pour un examen de ceux-ci.

Belvédère

Une pré-réception est programmée pour le 20 mai prochain, le carrelage et la faïence étant en cours de finition et le carrelage de la venelle réalisé.

L'avenant négatif à passer avec l'entreprise LABAT, titulaire du lot « Plâtrerie », consistant en une modification de l'isolation, est accepté pour un montant de − 1780.49 €H.T., ramenant ainsi le montant du marché de 9 139.61 €H.T. à 7 359.12 €H.T.

Salle des fêtes

Jérôme ROBILLARD informe qu'il a sollicité des devis pour la peinture extérieure de la salle des fêtes, travaux qui seront intégrés à la rénovation de la toiture pour laquelle il a déjà un

devis. Françoise LAHITTE précise l'obligation pour les collectivités locales depuis le 1^{er} octobre dernier de dématérialiser intégralement les procédures de passation des marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000 €H.T. Aussi il conviendra de s'y conformer en raison du coût des travaux sur la toiture. Une subvention au titre du FEC 2019 (fonds d'équipement des communes) sera sollicitée sur ces travaux de la toiture.

Hall des sports

La commission de sécurité a émis lors de sa visite du mardi 30 avril 2019 pour la salle André GARBAY un avis défavorable alors que son passage, pour Monsieur le Maire, n'avait pas un caractère officiel en raison du projet d'aménagement à l'étude.

Le bureau d'études BETEL, missionné par la commune pour le projet d'extension d'une salle de stockage et d'élévation du niveau de sécurité de l'ensemble du bâtiment, était en conséquence convié.

Jérôme ROBILLARD, également présent, précise que certaines anomalies relevées lors d'essais ont pu être corrigées ou le seront rapidement. Ainsi un système, désactivé depuis son dernier déclenchement a été, dans l'après-midi, réarmé, les néons des blocs de secours également remplacés à ce moment-là et la programmation du remplacement des éclairages d'ambiance fixée au jeudi suivant en raison de la nécessité de louer une nacelle. Il rappelle l'incompatibilité du système d'alarme incendie, désormais obsolète, dont le remplacement sera intégré au projet d'élévation du niveau de sécurité. Les alarmes flashs mises en attente avec accord du bureau de contrôle lors de la rénovation des vestiaires seront par la même occasion réalisées.

L'instabilité au feu des ossatures métalliques de la salle des associations et vestiaires basket est contraignante dans le type d'alarme en place. Jérôme ROBILLARD préconise de déposer les plafonds de cette aile et d'ignifuger toutes les fermes (ce qui représenterait un coût de l'ordre de 10 000 €). En contrepartie, le type de la future centrale incendie, serait moins poussé technologiquement donc moins onéreux. Celui-ci aurait également un deuxième avantage, celui d'éviter toute la détection actuelle installée dans les combles avec la surveillance permanente et sa maintenance. (A l'origine du dysfonctionnement le jour de la commission). L'assemblée adhère à cette option. Monsieur le Maire précise que l'avis défavorable devrait être levé par la commission d'arrondissement réunie ce jour.

Jérôme ROBILLARD conseille la nomination d'un référent au sein des services techniques pour assurer la surveillance des systèmes de sécurité incendie en complément de la maintenance assurée à ce jour par la société SIEMENS.

Christian LASSERRE précise qu'il demandera au service technique d'adapter un meuble de la salle de sieste, désormais trop grand après la modification d'ouverture de cette pièce.

> TARIFS DE LOCATION BELVEDERE

Considérant l'aménagement d'une cuisine à la salle du Belvédère, il convient de déterminer le montant de la location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les tarifs ci-dessous :

- Particuliers pomaréziens : 80 €
- Particuliers et associations venant de l'extérieur : 160 €
- Associations locales ou cantonales à but non lucratif : gratuit

Des cautions, équivalentes à la location, seront demandées.

D'autre part, l'assemblée décide également, suite aux travaux de rénovation, de relever les tarifs de la salle du Belvédère déterminés en 2004, et de les fixer :

- Pour les particuliers pomaréziens : 70 €
- Pour les particuliers et associations venant de l'extérieur : 140 €
- Pour les associations locales ou cantonales à but non lucratif : gratuit

Ces tarifs entreront en vigueur pour toute occupation à compter du 1^{er} juillet prochain.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux d'aménagement des trottoirs, relatifs à la sécurisation des piétons jusqu'au cimetière et aux abords du nouvel EHPAD, feront l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police. Ludovic NOUGARO ajoute que les panneaux signalant les places des PMR (personnes à mobilité réduite) ont été mis en place.

> <u>AUTORISATION DE PASSAGE ET STOCKAGE EN FORET</u>

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'ONF établie pour le compte de Mme Marie BEDORA-FAURE. Il s'agit d'un droit de passage, par la forêt communale de POMAREZ et l'accès à une place de stockage aux abords de la piste forestière, pour la sortie de ses bois se situant sur sa propriété du « Bedat ». En effet même si les parcelles concernées sont accessibles, aucune place de stockage ne peut être envisagée par le chemin existant. Les élus accordent, pour cette occasion, ce droit de passage dans la forêt communale -dont le tracé de cette sortie a été validé par un agent de l'ONF- ainsi que l'occupation de la place de stockage.

Est également présentée une demande d'autorisation, pour le compte de ce même propriétaire, d'entreposer durant quelques semaines du bois-énergie sur une place de dépôt aménagée en bordure du chemin communal de Beoulaygue. Ainsi le forestier pourrait sortir les bois en toute sécurité et en évitant le broyage sur le bord de la départementale. L'assemblée donne son accord.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts de réglementer l'accès aux places de dépôts de bois communales utilisées par les propriétaires privés pour le stockage de leur bois. Les élus décident que pour chaque occupation d'une aire de dépôt de bois sur tout le territoire communal un loyer de 80 €par mois (prix moyen pratiqué par d'autres collectivités −source ONF) sera demandé au particulier. Un contrat de location, stipulant notamment la réalisation des états des lieux, avant et après stockage, est adopté. L'ONF en assurera la gestion pour les aires situées dans la forêt communale. En dehors de ce périmètre la tâche incombera à un responsable communal. Les deux autorisations accordées ci-dessus y seront soumises.

DOSSIER REALITE VIRTUELLE DES ARENES

Monsieur le Maire rappelle la décision d'accorder à l'APAT, dans l'attente du versement des subventions de l'Europe et du Conseil Départemental, une avance remboursable pour l'achat de casques pour une immersion en 3D lors d'une course landaise. Il donne lecture d'un courrier du Pays Chalosse Tursan stipulant la condition, imposée par l'Europe, d'une prise en charge obligatoire de 18 % par la commune, l'Europe pouvant intervenir à 72 %. Cependant l'enveloppe financière étant atteinte, l'Europe a lancé un nouvel appel à projet. Aussi il est demandé d'y inscrire cette opération et d'en préciser l'entité porteuse du projet lors de la réunion de jeudi prochain au Pays Chalosse Tursan. Monsieur le Maire ajoute qu'un nouveau devis, d'un montant de 10 960 €H.T. −alors que le premier était de l'ordre de 18 000 €, est proposé par une autre société contactée. Ainsi la contribution de la commune s'élèverait à 1 972.80 €, 7 891.20 €pour l'Europe et à 1096 €pour l'APAT ou le Conseil Départemental. Restant la TVA pour 2 192 € Affaire à suivre.

> QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Trois candidats au poste de rédacteur sont convoqués pour un entretien avec la commission Personnel samedi matin 11 mai. Monsieur le Maire invite tous les élus intéressés à y participer.
- ✓ Pascal CASSIAU représentera la Municipalité lors de la Coupe des Landes de Tennis de Table qui se déroulera sur notre commune le 02 juin prochain.
- ✓ Les mamans 2018 seront honorées lors d'une réception en mairie le 25 mai à 11 h.
- ✓ 501 stères de bois sont à ce jour réservés.

- ✓ La limitation de la vitesse à 50 kms/h de la route de la Gare, contestée par quelques personnes, est pour Jean-Claude HAYET bien justifiée le différentiel n'étant que de
- huit secondes supplémentaires par rapport à une vitesse à 80 kms/h. Aussi l'assemblée maintient la mise en place de cette mesure.

 ✓ Jean-Claude HAYET informe d'importants dégâts occasionnés, par le passage d'un engin agricole le 1^{er} mai, sur les parapets de deux ponts. Monsieur le Maire précise la prise en charge de ces sinistres par la communauté des communes, compétente sur ces routes.